



Atlas de la Biodiversité Intercommunale de Dinan Agglomération



Synthèse chiroptérologique

Données historiques des chiroptères

Avril 2021

Laure Pinel

Chargée d'étude chiroptérologique

Sommaire

1	Introduction	3
2	Contexte chiroptérologique du territoire	3
2.1	Contexte géographique	3
2.2	Distribution des données historiques	3
3	Analyse de données	6
3.1	Répartition des observations par groupes d'espèces.....	7
3.2	Les espèces représentatives du territoire de Dinan Agglomération .	17
4	Synthèse.....	20
5	Conclusion.....	22
6	Références	23

Ont participé à ce travail :

- **Cartographie** : Bastien Jorigné
- **Rédaction** : Laure Pinel
- **Relecture** : Vincent Bouche, Thomas Dubos, Corentin Le Floch, Arnaud Le Houedec
- **Crédit photographique** : Vincent Bouche, Olivier Massard, Laure Pinel

Remerciements

Nous remercions les bénévoles et contributeurs qui ont permis l'acquisition de l'ensemble de ces données chiroptérologiques, ainsi que les associations partenaires pour la mise à disposition de leurs données.

1 Introduction

Dans le cadre de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale, Dinan Agglomération confie à Bretagne Vivante la synthèse des données historiques des chiroptères.

Depuis sa création, Bretagne Vivante-SEPNB centralise des données naturalistes sur l'ensemble de la Bretagne historique (région administrative et département de Loire Atlantique). Ces données ont été récoltées dans le cadre de suivis d'espèces, d'inventaires, d'observatoires ou encore d'observations ponctuelles réalisées par un réseau d'observateurs répartis sur l'ensemble de la région. Dans le cadre de cette synthèse Bretagne Vivante s'est vu confié les données collectées par le GMB, VivArmor Nature, ainsi que les données de la plateforme Faune Bretagne. De la même manière, Bretagne Vivante a transmis ses données aux autres associations en charge de synthèse de données dans le cadre de cet ABI, à savoir les données mammifères hors chiroptère ($N=706$) au GMB, les données amphibiens – reptiles ($N=493$) à VivArmor Nature, les données invertébrés ($N=5144$) au GRETIA et les données ornithologiques ($N=10555$) au GEOCA.

2 Contexte chiroptérologique du territoire

2.1 Contexte géographique

Le territoire de Dinan Agglomération comprend 64 communes pour une superficie totale de 932km². Afin de considérer l'ensemble des observations pouvant relever de ce territoire, nous avons élargi le périmètre de prise en compte des données de 1km autour du dit territoire de Dinan Agglomération, étendant ainsi le territoire à une surface totale de 1207km².

Ce territoire comporte un ensemble de milieux naturels favorables à la présence des chiroptères. Les vallées, tout comme le paysage rural composé de bocages et de forêts, sont autant de milieux favorables au déplacement des chiroptères leur offrant également des zones de chasses importantes. De plus, la présence d'anciennes habitations, de bâti, d'ouvrages d'arts permet d'assurer une offre en gîtes d'hibernation et de mise bas.

2.2 Distribution des données historiques

L'extraction des données fait état de 4431 observations issues de 466 localisations, collectées entre 1982 et 2020. L'extraction a été réalisée en janvier 2021 à partir des bases de données de Bretagne Vivante ($N=3613 / 81.5\%$), du GMB ($N=788 / 17.8\%$), de VivArmor Nature ($N=8 / 0.18\%$) et de Faune Bretagne ($N=22 / 0.49\%$).

La Bretagne compte 22 espèces de chauves-souris, réparties dans trois familles : les Rhinolophidés (2 espèces), les Vespertilionidés (19 espèces) et les Minioptéridés (1 espèce). Le territoire de Dinan Agglo accueille 19 espèces, soit presque la quasi-totalité (86%) des espèces bretonnes. La distribution temporelle du jeu de données (**Figure 1**) montre que plus de la moitié des données sont collectées après 2010 ($N=2635 / 59,47\%$).

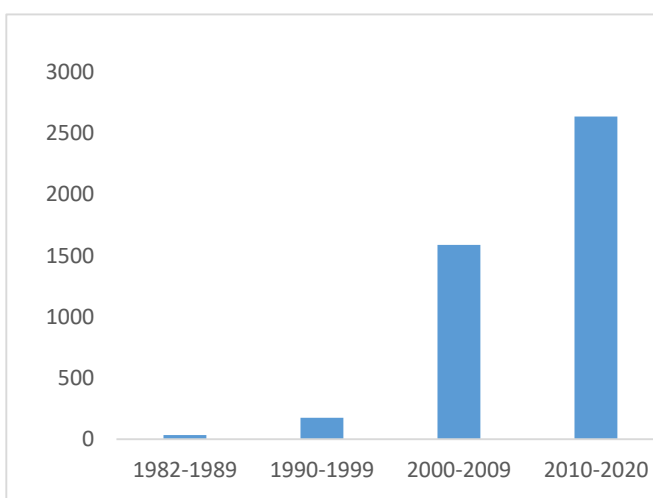


Figure 1 : Distribution du jeu de données dans le temps

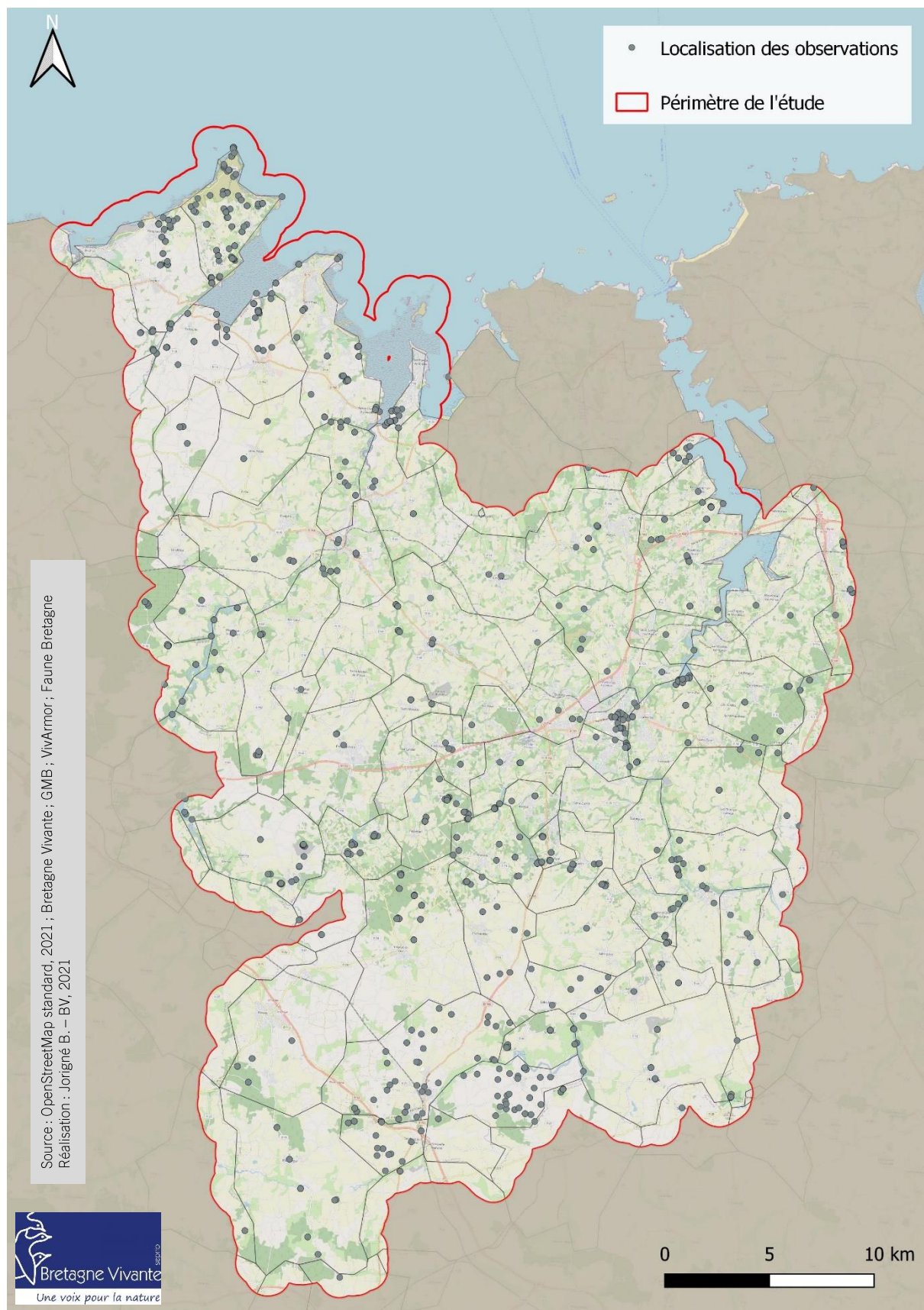


Figure 2 : Carte de localisation des observations de chiroptères recensés dans le territoire (plus 1km) de Dinan Agglomération

Tableau 1 : Distribution dans le temps des différentes espèces

Espèces	1982-1988	1990-1999	2000-2009	2010-2020	Total général
Barbastelle d'Europe	3	6	79	79	167
Chauve-souris sp.	0	14	75	113	202
Grand Murin	0	16	81	80	177
Grand rhinolophe	7	24	227	285	543
Minioptère de Schreibers	0	0	29	2	31
Murin à moustaches	0	4	26	45	75
Murin à oreilles échancrees	3	11	156	345	515
Murin d'Alcathoe	0	0	10	28	38
Murin de Bechstein	3	2	13	8	26
Murin de Daubenton	3	33	105	307	448
Murin de Natterer	0	16	81	308	405
Murin sp.	0	0	24	23	47
Noctule de Leisler	0	0	4	26	30
Oreillard gris	3	6	39	52	100
Oreillard roux	3	1	30	53	87
Oreillard sp.	0	1	1	5	7
Petit rhinolophe	3	24	371	388	786
Pipistrelle commune	1	12	175	303	491
Pipistrelle de Kuhl	0	0	32	82	114
Pipistrelle de Nathusius	0	0	2	33	35
Pipistrelle pygmée	0	0	0	1	1
Pipistrelle sp.	0	0	1	14	15
Rhinolophe sp.	0	0	0	1	1
Sérotine commune	5	6	25	53	89
Sérotule	0	0	0	1	1
Total général	34	176	1586	2635	4431

Les observations effectuées par les observateurs sont issues de différents types de recherches (Figure 3). Ainsi les observations dites « vivant à vue » proviennent des prospections de gîtes, qui permettent aussi de mettre en évidence des traces et indices ou encore de retrouver des animaux morts. Dans certains cas, il s'agit de gîtes de colonies de mise bas ou de gîtes d'hibernation, dans d'autres cas les observations peuvent concerner des individus isolés. Les observations dites « vivant en main » proviennent des sessions de captures organisées au travers de différentes études ou recherches. Les observations « acoustiques » sont issues de relevés ou d'études effectués avec du matériel de détection des émissions ultrasonores des chauves-souris.

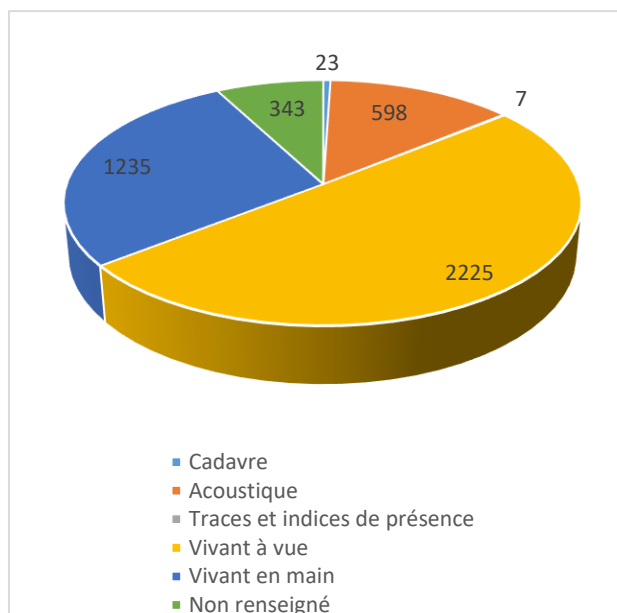


Figure 3 : Nature des observations

3 Analyse de données

Tableau 2 : Statut des espèces recensées

Espèces recensées sur le territoire	Nom scientifique	Protection nationale (Arrêté du 23 avril 2007)	Directive HFF (92/43/CEE)	Liste rouge nationale UICN	Liste rouge UICN Région Bretagne 2015	Responsabilité Régionale 2015
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protégée	Annexe IV	NT	LC	Mineure
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Protégée	Annexe IV	NT	NT	Modérée
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Protégée	Annexe IV	LC	DD	Mineure
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Protégée	Annexe IV	NT	LC	Mineure
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Protégée	Annexe IV	NT	NT	Modérée
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Modérée
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Protégée	Annexe IV	LC	NT	Mineure
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Mineure
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Protégée	Annexe II et IV	NT	NT	Modérée
Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Protégée	Annexe IV	LC	DD	Mineure
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Mineure
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Protégée	Annexe II et IV	LC	EN	Très élevée
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Protégée	Annexe II et IV	LC	LC	Mineure
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Protégée	Annexe II et IV	VU	NA	NA
EN	En danger					
VU	Vulnérable					
NT	Quasi menacée					
LC	Préoccupation mineure					
DD	Données insuffisantes					
NA	Non applicable					

Nous retiendrons pour l'analyse de données, les données collectées après 2010, soit 59,47% de l'ensemble des données (N=2635).

Le territoire de Dinan Agglo accueille 19 espèces, toutes sont inscrites à la Directive Habitat Faune Flore et sept présentent un « intérêt communautaire » figurant en Annexe II de la DHFF (Tableau 2). Il est important de relever le statut du Grand rhinolophe, inscrit « en danger » sur la liste rouge de l'UICN pour la région Bretagne, ce qui engendre une responsabilité régionale « très élevée ». Il en est de même pour certaines espèces inscrites « quasi menacée » sur la liste rouge de l'UICN pour la région Bretagne, dont la responsabilité régionale est portée à « modérée ».

3.1 Répartition des observations par groupes d'espèces

Nous avons fait le choix de présenter la répartition des données par groupe d'espèces. Ainsi, les données notées « chiro.sp » (N=114) ne correspondent à aucun groupe, elles ne seront donc pas prises en compte pour établir les cartes par groupes d'espèces. De la même manière, nous présentons les murins en deux groupes, ceux inscrits à l'annexe II de la DHFF et ceux inscrits à l'annexe IV, de ce fait les données de murins notés « murin.sp » (N=22) dans le jeu de données, n'ont pas été prises en compte.

- Les Rhinolophes et le Minoptère de Schreibers

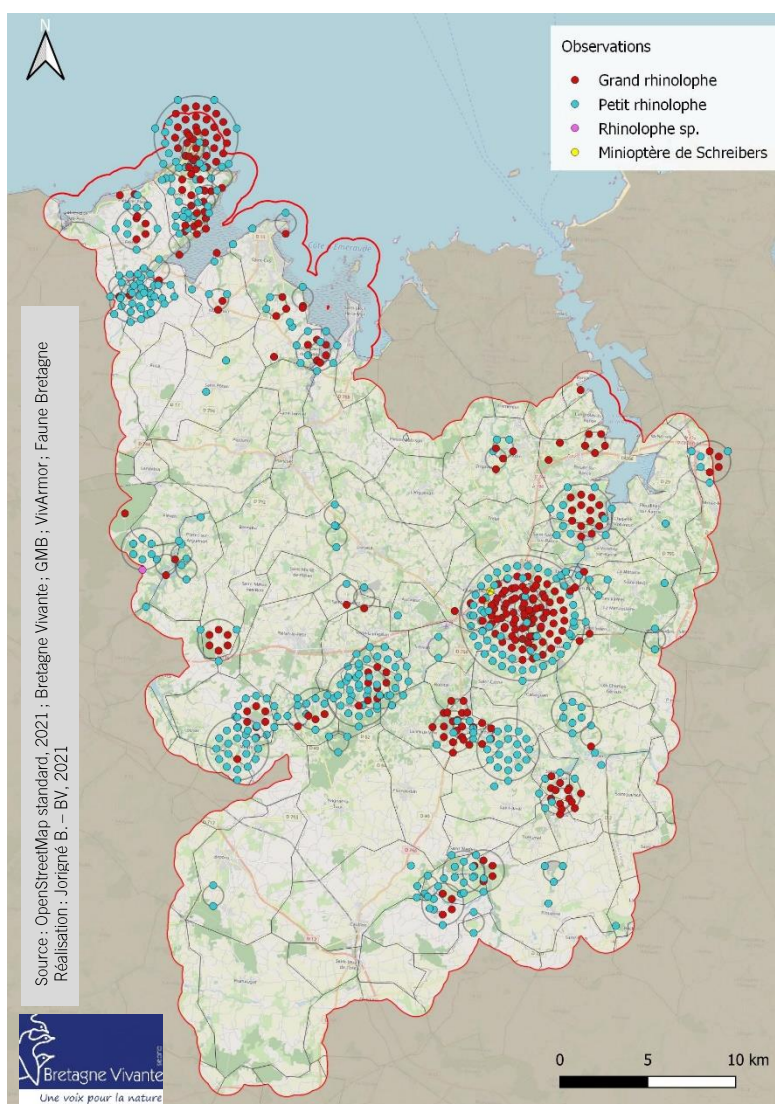


Figure 4 : Localisation des observations des Rhinolophes et du Minoptère de Schreibers

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (N=388), est une espèce des vallons bocagers. Il établit ses colonies de mise bas dans des combles à effectifs variables, selon la disponibilité en gîte, on retrouve des colonies à proximité les unes des autres. La population bretonne représente 4% des effectifs nationaux, localisés principalement sur les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine. Les colonies à plus fort effectifs recensées sur le territoire de Dinan Agglomération concernent des colonies de mise bas localisées sur les communes de Mégrit (jusqu'à 119 individus) et de Trébédan (jusqu'à 258 individus). Il est cependant recensé sur 42 communes du territoire.

Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (N=285), est une espèce liée aux zones boisées et aux paysages bocagers avec prairies de pâture. Il semble très attaché à ses territoires de chasse. Il établit ses colonies de mise bas sous des toitures en ardoises et reste fidèle à ses gîtes. On le retrouve souvent en colonie mixte avec le Murin à oreilles échancrées. Les colonies de mise bas bretonnes représentent 13% des effectifs nationaux, et les colonies d'hibernation 9%. Principalement présent en basse Bretagne, on peut cependant noter d'importantes colonies sur les Côtes d'Armor, ainsi que sur le Morbihan. Les principales colonies d'hibernation et de mise bas recensées sur le territoire de Dinan Agglomération sont situées sur les communes de Plévenon (jusqu'à 240 individus en hibernation), Dinan (jusqu'à 188 individus en hibernation et en mise bas) et Plouër sur Rance (jusqu'à 131 individus en mise bas).

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) (N=2), est une espèce méridionale très rare en Bretagne historique (Bretagne administrative + Loire-Atlantique). Cette espèce n'est inventoriée que sur cinq localités du sud-est de la Région (Atlas des Mammifères de Bretagne – 2015). Une seule donnée est référencée dans cette zone d'étude, située à Dinan en période d'hibernation.



Figure 5 : Colonie mixte de Grand rhinolophe et Murins à oreilles échancrées – Dinan

- Les murins inscrits à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore

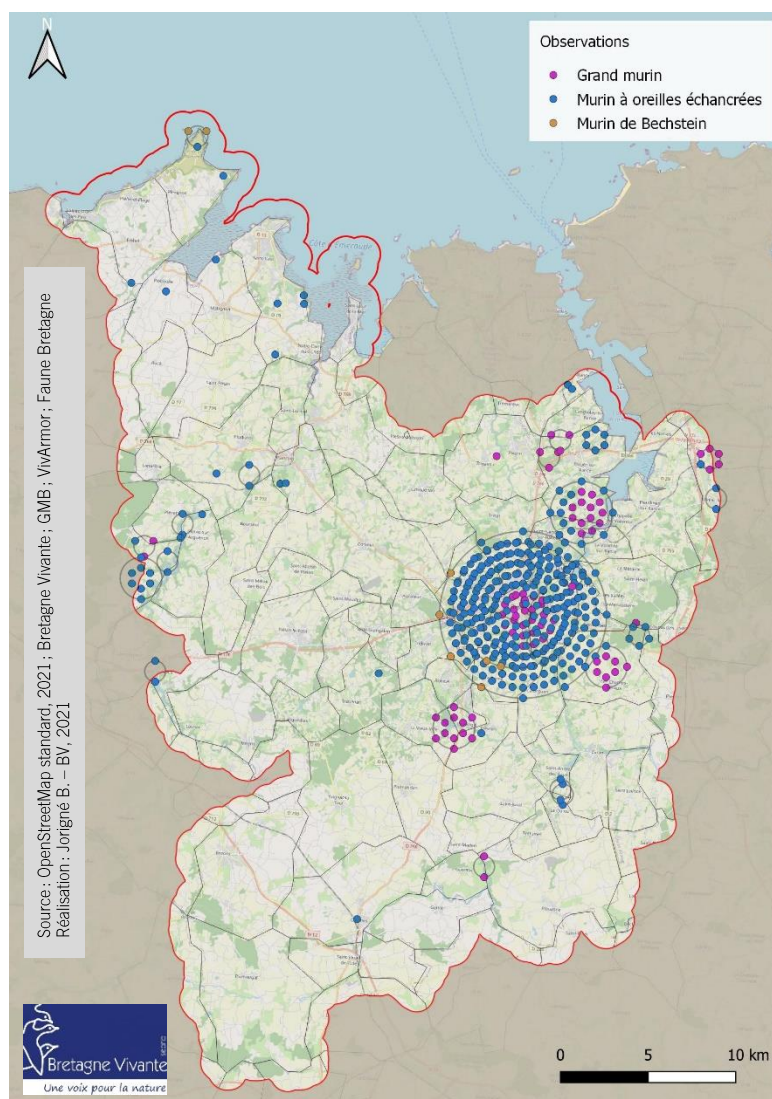


Figure 6 : Localisation des observations des murins inscrits à l'annexe II de la DHFF

Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (N=345), est une espèce ubiquiste. On le retrouve majoritairement dans des combles pour la période de mise bas, et dans des sites souterrains pour l'hibernation. Le Murin à oreilles échancrées présente la particularité de s'associer en colonie avec le Grand Rhinolophe, composant ainsi des colonies mixtes. On le retrouve dans des milieux variés : bocage, boisements de feuillus ou mixtes, mais aussi en zone péri-urbaine possédant des jardins ou dans des bâtiments agricoles (stabulations). La présence de cette espèce sur le territoire est remarquable puisque l'on dénombre jusqu'à 1421 individus sur un site de mise bas sur la commune de Plouër sur Rance et 1047 individus en mise bas également sur la commune de Dinan. On peut également noter 222 observations de cette espèce sur les captures en période de swarming (regroupement lors des accouplements automnaux), dont 204 en 2011 répartis sur 5 nuits.

Le Grand Murin (*Myotis myotis*) (N=80), est une espèce forestière pour ses territoires de chasse, mais anthropophile pour ses gîtes. C'est une espèce capable d'effectuer plusieurs dizaines de kilomètres entre son gîte et son territoire de chasse. Il est très fidèle à ses gîtes. Localisé au sud de la Haute Bretagne, le

grand murin est surtout présent à l'est de la ligne Dinan-Lorient. Les trois quarts des observations concernent des individus en hibernation sur 8 communes dont Plouër sur Rance et Dinan. Notons également un site d'intérêt Départemental sur la commune de Miniac Morvan. Le reste des observations, soit 18 observations sont issues de sessions de captures, dont seulement 2 observations lors des captures effectuées en période de swarming.

Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) (N=8), est une espèce forestière appréciant particulièrement les forêts à peuplements matures. C'est une espèce arboricole, occupant différents types de cavités (trous de pics, fissures...) hiver comme été. Les changements de gîtes sont très réguliers pour cette espèce, d'où sont besoin de réseaux de gîtes arboricoles. L'écologie arboricole de cette espèce ne facilite pas la connaissance de sa démographie. On le retrouve cependant sur des sites d'hibernation. Peu de données sont recensées sur le territoire de Dinan Agglomération, un individu en hibernation sur la commune de Plévenon, ainsi que des observations lors des sessions de captures en période de swarming.



Figure 7 : Murins à oreille échancrées en hibernation – Plouër sur Rance

- Les autres murins

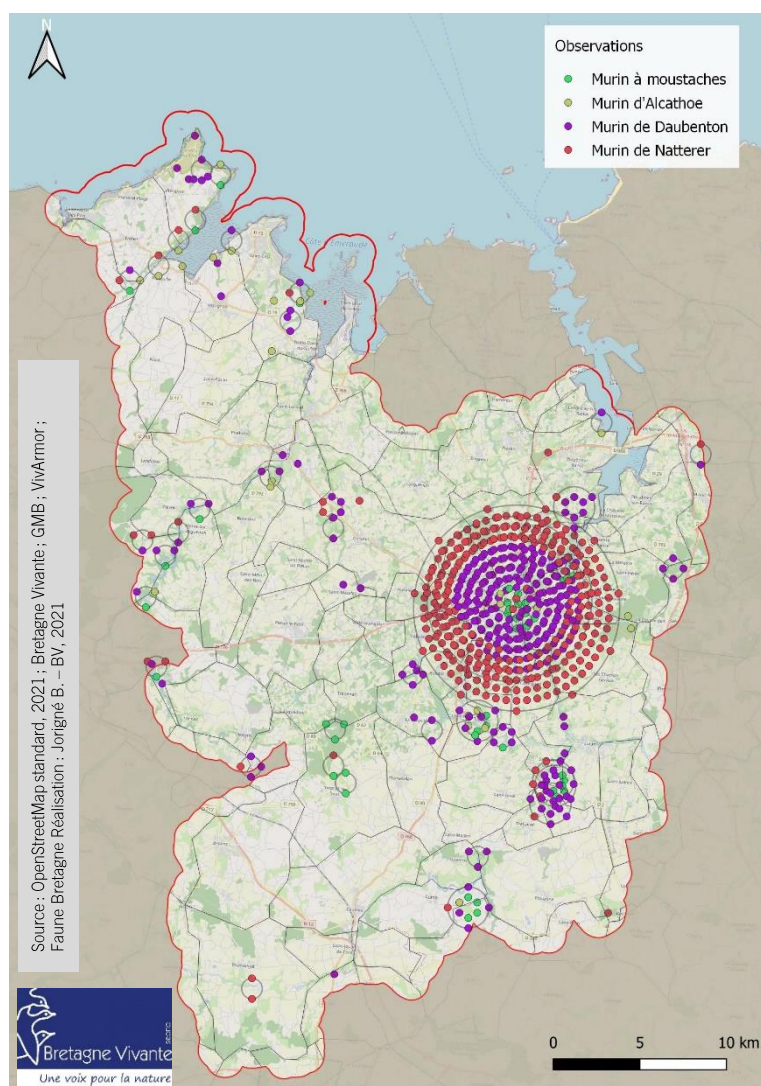


Figure 8 : Localisation des observations des murins (hors annexe II de la DHFF)

Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) (N=308), est une espèce essentiellement arboricole hiver comme été, même s'il est possible le retrouver dans du bâti. Il affectionne particulièrement les milieux boisés comme territoires de chasse, mais également le bocage, les cours d'eau, les prairies. Comme le murin de Daubenton, cette espèce est un adepte des regroupements automnaux dits de swarming. Présent dans toute la Bretagne, on le rencontre surtout dans les milieux boisés. De par ses mœurs arboricoles, les colonies de mise bas sont difficilement détectables, aussi l'ensemble des observations « à vue » concernent des individus en hibernations, localisés sur 9 communes du territoire. Près de 80% des observations sont issues de session de captures, quasi toutes automnales.

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) (N=307), est une espèce liée aux milieux aquatiques et aux boisements proches de milieux humides qui constituent ses territoires de chasse. Ses gîtes tant d'hibernation que pour la mise bas sont hétéroclites. On peut le retrouver dans des cavités arboricoles ou dans des ouvrages, types ponts, blockhaus, souterrains. Le murin de Daubenton parcourt des kilomètres (jusqu'à 40km) pour retrouver des sites de swarming pour l'accouplement, il est l'une des espèces les plus représentées sur ces regroupements automnaux. Il est présent sur l'ensemble de la région avec cependant une plus forte densité en Haute Bretagne. Trois colonies de mise bas sont recensées sur le territoire de Dinan

Agglomération sur les communes de Trédias, Jugon les Lacs (tunnel) et Témour (pont). Notons également une quarantaine d'observations hivernales sur 10 communes du territoire. Plus de la moitié des observations (N=177) sont effectuées lors des captures automnales.

Le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) (N=45), est une petite espèce qui s'établit pour la mise bas dans des espaces étroits tant à l'intérieur de bâtiments, que dans les arbres. On le rencontre plus facilement en hiver sur des sites d'hibernation. Les milieux boisés et les vallées fluviales semblent appréciées par l'espèce pour ses territoires de chasse. Il est présent sur l'ensemble de la Bretagne. Peu représenté sur le territoire de Dinan Agglomération, le tiers des données concernent des observations en hibernation sur 5 communes du territoire, il est plusieurs fois observé à Saint André des Eaux. Le reste des observations se répartissent entre des observations sur les captures de swarming ou des détections acoustiques.

Le Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) (N=28), est aussi une petite espèce, il est principalement forestier et arboricole. Il chasse à proximité de son gîte (moins de 2km) dans des milieux boisés et humides. Il est longtemps passé inaperçu et n'est décrit qu'en 2001. Les premières observations bretonnes datent de 2003. On le retrouve sur l'ensemble de la Bretagne mais avec une répartition très éparse. Présent sur 16 communes de l'agglomération, on note cependant peu d'observations, essentiellement par détections acoustiques ou lors de sessions de captures.



Figure 9 : Murin à moustaches en hibernation



Figure 10 : Murin de Daubenton en sortie de gîte

- La Barbastelle d'Europe et les Oreillards

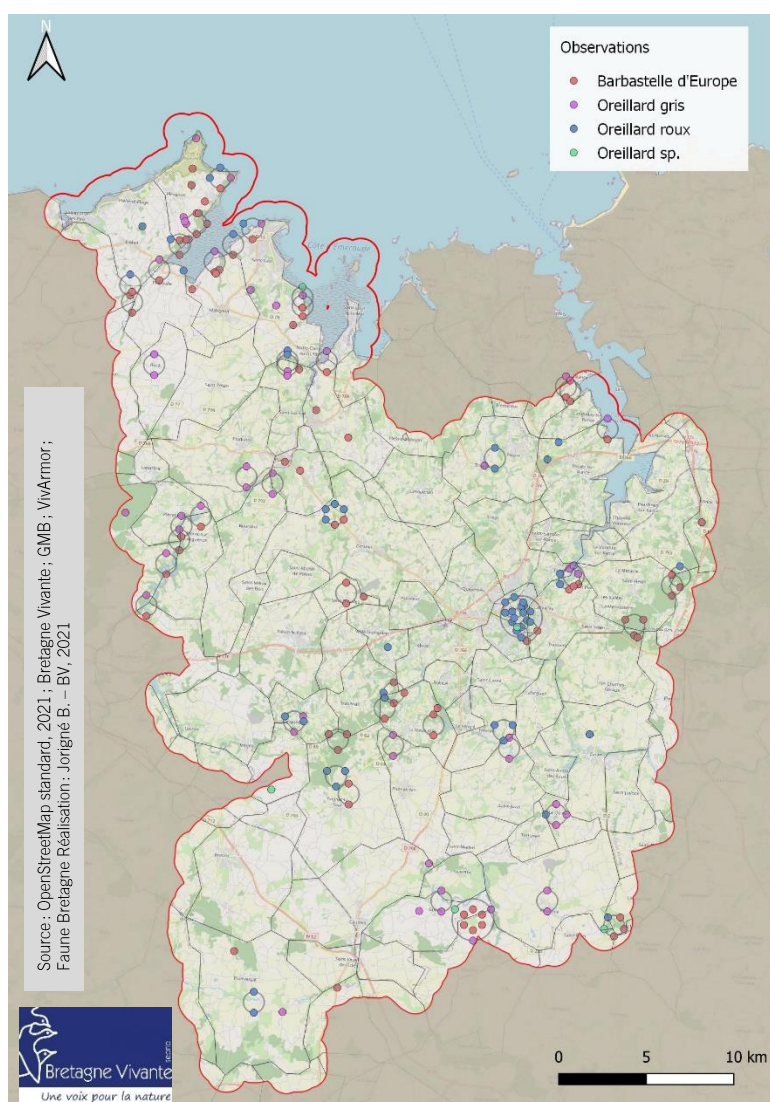


Figure 11 : Localisation des observations de la Barbastelle et des Oreillards

La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) (N=79) est une chauve-souris forestière. Elle occupe essentiellement des gîtes arboricoles, mais elle peut aussi se glisser entre des linteaux. Comme plusieurs espèces arboricoles, la Barbastelle change de gîtes tous les 1 à 4 jours et les colonies constituent des sous groupes à proximité les uns des autres. Elle chasse principalement en forêt, plus précisément le long de couloirs arborés, dans les allées forestières. Elle est présente sur l'ensemble du territoire breton, on la rencontre régulièrement lors des sessions de captures, mais aussi par détection acoustique grâce à sa signature ultrasonore spécifique. Très peu de données (N=5) concernent des observations au gîte et uniquement sur la période hivernale. Plus de la moitié des données sont issues d'observations acoustiques.

L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) (N=53) est bien plus spécialisé que l'espèce voisine précédemment citée. On le retrouve essentiellement en milieux boisés, c'est une espèce arboricole. Il fréquente les sites de swarming pour l'accouplement. Comme toutes espèces occupant des gîtes sylvestres, son dénombrement est plus délicat, il est cependant fréquemment rencontré lors des captures en milieux forestiers. Présent sur 21 communes du territoire, la moitié des données (N=26) concernent cependant des individus observés lors des sessions de captures, notamment lors de soirées de swarming (N=12).

L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) (N=52) est une espèce qui fréquente une diversité de milieux naturels (pâtures, bocages, prairies de fauches, boisements), mais aussi des milieux plus urbanisés (villes, villages, parcs). Il choisit pour ses gîtes des bâtiments dotés de chaudes combles en été, il y reste certainement en hiver du fait du doux climat breton. Il est présent sur toute la Bretagne. L'Oreillard gris est présent sur 25 communes du territoire de l'agglomération. Seule une petite colonie de 6 individus est observée à Caulnes. Les observations concernent essentiellement des individus isolés ou de la détection acoustique de l'espèce.



Figure 12 : Oreillard roux lors d'une session de capture



Figure 13 : Barbastelle d'Europe en hibernation

- La Sérotine commune et de la Noctule de Leisler

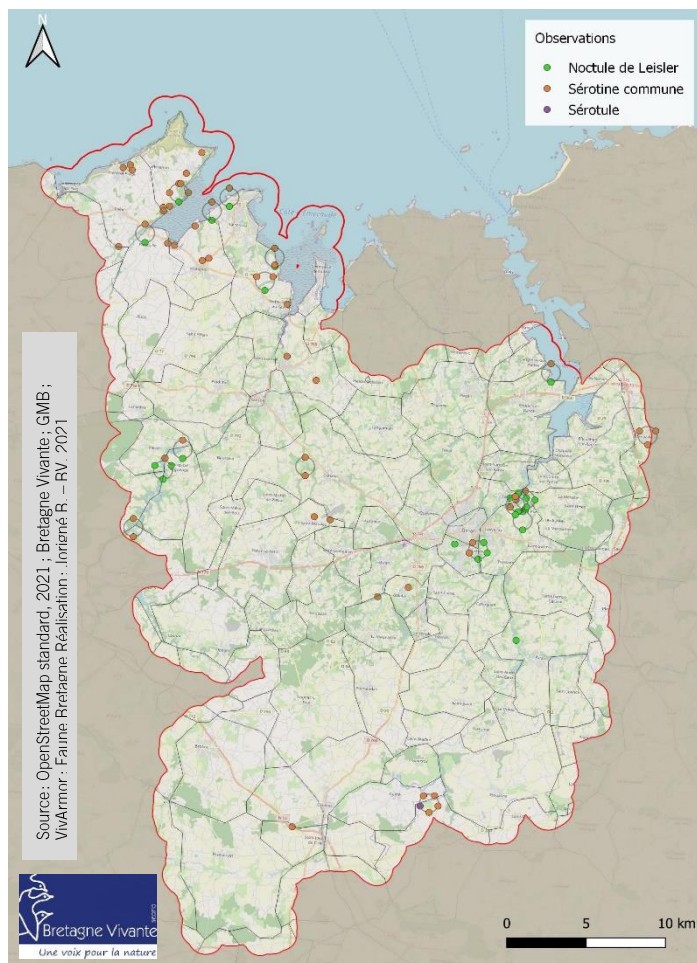


Figure 14 : Localisation des observations de Sérotine commune et de Noctule de Leisler

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) (N=53) est une espèce que l'on rencontre dans de nombreux habitats, anthropiques ou naturels. Elle choisit pour ses territoires de chasse des milieux ouverts, prairies, parcs et points d'eau. Espèce particulièrement discrète au gîte, peu de gîtes sont de ce fait connus. Elle est régulièrement contacté par détection acoustique, ce qui permet d'affirmer sa présence sur l'ensemble du territoire breton. Les données recensées sur le territoire de Dinan Agglomération sont le reflet de ce qui énoncé précédemment, puisque 74% des données sont issues de détections acoustiques provenant de 16 communes du territoire.

La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) (N=26) est une chauve-souris essentiellement arboricole, on lui connaît cependant des gîtes anthropiques dans la région. Les noctules sont des espèces de haut vol, elle évolue et chasse en altitude à la cime des arbres appréciant les vallées fluviales et autres points d'eau. Cette espèce est peu fréquente en Bretagne, localisée principalement en Ille et Vilaine et Loire Atlantique. Très peu de données sont recensées sur le territoire, avec près de 90% par détection acoustique sur les communes bordant la Rance et l'Arguenon.

- Les Pipistrelles

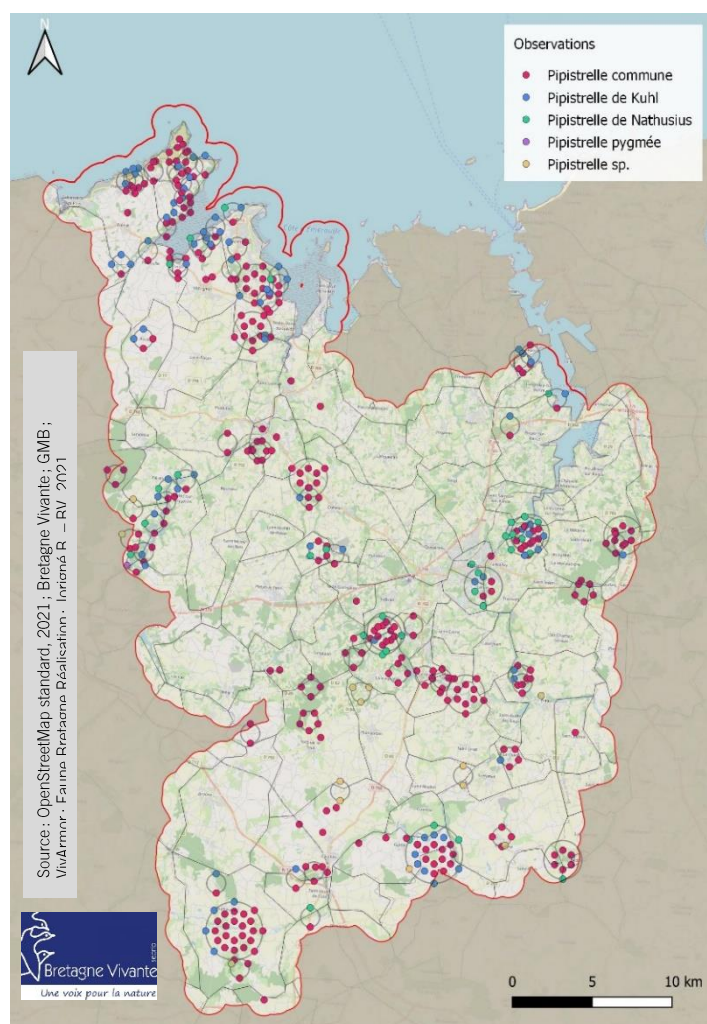


Figure 15 : Localisation des observations de pipistrelles

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (N=303) est une espèce ubiquiste que l'on rencontre tant en milieux urbanisés qu'en milieux naturels (boisements, prairies). Elle gîte dans des combles, dans des murs ou encore dans des arbres. Bien qu'étant l'espèce la plus représentée sur l'ensemble du territoire breton tant dans sa répartition que dans son abondance, on la rencontre rarement au gîte du fait de sa discrétion. 35% des données proviennent de détections acoustiques. Trois colonies sont connues sur le territoire dont une sur la commune d'Evran comptant plus d'une centaine d'individus. Les 2 autres sur les communes de Trévron et Caulnes comptent respectivement autour de 10 et 20 individus. Notons plusieurs regroupements de 3 à 5 individus sur 5 autres communes. 41% des données proviennent de sessions de captures, qui attestent, lorsque le statut reproducteur de l'espèce est renseigné, la présence de reproduction sur 7 autres communes.

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) (N=82) est une espèce anthropophile, cependant on la rencontre très rarement au gîte. Elle chasse en milieu urbanisé mais elle peut aussi chasser en zones agricoles, dans le bocage. Comme pour plusieurs espèces, on remarque l'effet « péninsule » chez la pipistrelle de Kuhl plus présente à l'ouest qu'à l'est de la Bretagne. Les données collectées sont à près de 75% des observations acoustiques localisées sur 19 communes du territoire de Dinan Agglomération.

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) (N=33) est une espèce migratrice se reproduisant en Europe de l'est et hibernant à l'ouest. Deux couloirs migratoires traversent la France dont un traverse la région Bretagne. L'espèce est surtout arboricole, mais peut occuper d'autres gîtes (combles, murs, volets). Elle affectionne les vallées humides et boisées pour la chasse. La première colonie découverte en Bretagne est à Pordic (22) en 2011, où femelles et jeunes ont été observés, cependant elle n'est jamais revue depuis. Le statut reproducteur reste donc à confirmer pour la région. Seulement 3 observations proviennent de sessions de capture, les autres observations sont issues de détections acoustiques localisées sur 16 communes. Suite à une récente étude sur les marais de Chantoiseau (T. Dubos, 2020), où une importante activité de cette espèce est démontrée, il semblerait que l'estuaire de la Rance pourrait être un support important de l'axe migratoire.

La Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) (N=1) est une espèce anthropophile. En période automnale, elle fréquente aussi les gîtes arboricoles. Cette espèce a été découverte en Bretagne il y a seulement une dizaine d'années. Elle demeure très peu représentée. Une seule donnée concerne l'espèce sur le territoire de Dinan Agglomération, il s'agit d'une détection acoustique dans la vallée de l'Arguenon.

3.2 Les espèces représentatives du territoire de Dinan Agglomération

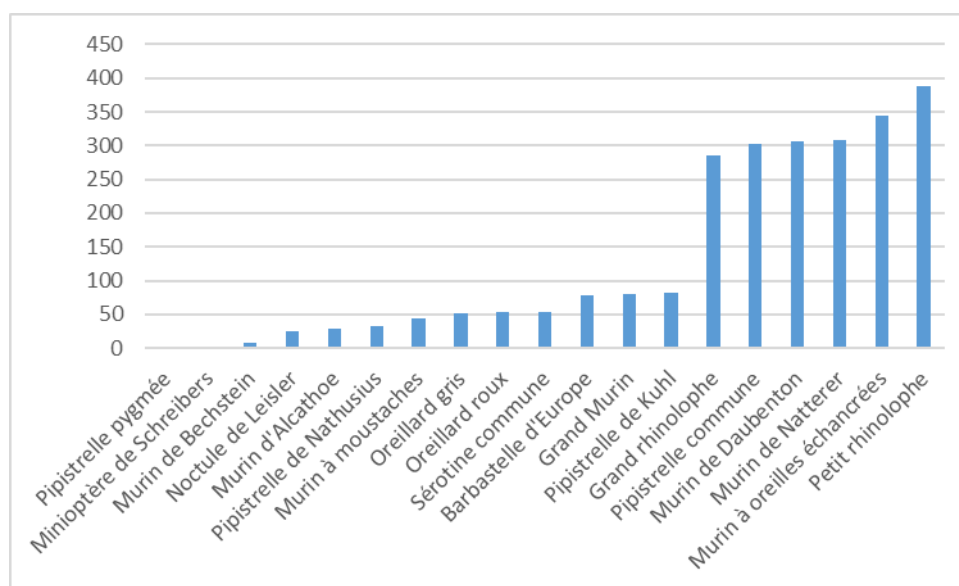


Figure 16 : Nombre d'observations par espèce de 2010 à 2020 (N=2478)

Tableau 3 : Nombre d'observations des principales espèces recensées et nature du contact

	Vivant à Vue		Contacts acoustiques	Vivant en main		Autres ou non renseigné
	Période estivale	Période hivernale		Capture en période estivale	Capture en période automnale	
Petit rhinolophe (N=388)	210	117	37	0	2	22
Murin à oreilles échancrées (N=345)	37	60	14	10	212	12
Grand rhinolophe (N=285)	65	141	24	8	28	19
Murin de Natterer (N=308)	0	30	10	5	238	25
Murin de Daubenton (N=307)	6	41	41	21	177	21
Pipistrelle commune (N=303)	23	18	108	100	25	29

Les observations des chauves-souris dites « vivant à vue » ne concernent pas toujours des colonies. Dans le tableau ci-dessus (Tableau 3), les données « vivant à vue » sont classées en deux périodes : estivale ou hivernale. Les observations en période estivale peuvent dans certains cas signaler des colonies de mise bas, et dans d'autres cas, signaler des individus isolés, il en est de même pour la période hivernale concernant soit des sites d'hibernation, soit des individus isolés. Les observations concernant les « contacts acoustiques » signifient que l'espèce a été contactée sur des territoires de chasse ou lors de ses déplacements. Les observations dites « vivant en main » concernent les individus observés lors des sessions de capture, elles sont ici présentées en deux types de capture, les captures en période estivale (période de mise bas) et les captures en période automnale (période de swarming). Les captures automnales ont été organisées en 2010 et 2011 sur les remparts de Dinan et la tour de Penthièvre afin de définir de l'attrait de ce site par les chiroptères comme lieu de swarming (lettre des mammimaniaques n°16, V.Bouche et P.Quéré).

Les espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF

- **Le Petit rhinolophe (N= 388) :**

Le Petit rhinolophe est essentiellement contacté au gîte. Il est observé dans 42 communes du territoire, avec des colonies de mise bas à fort effectifs comptant plusieurs centaines d'individus. Les détections acoustiques pour cette espèce sont moins abondantes puisque l'espèce est moins détectable par ses émissions ultrasonores. Les contacts « en main » issus des sessions de captures sont, ici, très rares.

Comme énoncé précédemment, les colonies de Petit rhinolophe sont souvent organisées en sous colonies. La continuité du couvert arboré semble déterminante pour éviter le fractionnement des populations. Les adultes chassent dans un rayon de 3 km du gîte et les jeunes à moins d'1 km.

- **Le Murin à oreilles échancrées (N= 345) :**

Si le nombre d'observations en gîte semble peu élevé, le nombre d'individus au gîte est quant à lui très important. Sur près de 2500 individus recensés en Bretagne sur la période estivale, la plupart des individus sont rassemblés sur 2 colonies avec des effectifs dépassant mille individus, à savoir un site de mise bas à Plouër sur Rance, ainsi que les remparts de Dinan, soit près de 80% de la population régionale. Notons également le nombre important de contact dits « en main » lors des captures automnales, cette espèce est très présentes sur les sites de swarming.

Ce murin chasse ses proies (diptères et arachnides) avec la spécificité de pratiquer le glanage. De récentes études réalisées en Bretagne par radiopistage ont démontré son intérêt pour le littoral et les laisses de mer. Les terrains de chasse sont généralement situés à 10 km du gîte, souvent situé au sein de paysages alluviaux et boisés.

- **Grand rhinolophe (N=285) :**

Tout comme le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe est essentiellement contacté aux gîtes, localisés principalement sur les remparts de Dinan et le Cap Frehel. S'il s'agit majoritairement de colonies de mise bas pour le premier, ce sont les sites d'hibernation qui concernent le Grand rhinolophe sur le territoire de Dinan Agglomération. Rappelons que cette espèce est inscrite « en danger » sur la liste rouge de l'UICN pour la région Bretagne.

D'après les études de terrains de chasse réalisées en Bretagne par radiopistage, il s'avère que 90 % des contacts en chasse sont situés dans un rayon de 6 km autour du gîte et 70 % dans un rayon de 3,5 km. A l'intérieur de ces rayons d'action, les boisements de feuillus, les prairies naturelles, les jardins et vergers les constituent les zones de chasse privilégiées de l'espèce.

Les espèces inscrites à l'annexe IV de la DHFF

- **Murin de Natterer (N=308) :**

Les observations concernant le murin de Natterer concernent en grande partie des observations notées lors des sessions de capture et principalement en période automnale. Compte tenu que l'espèce fréquente des gîtes arboricoles en période estivale, aucun gîte n'est actuellement connu. Il est par ailleurs observé lors des prospections hivernales sur des sites d'hibernation.

Cette espèce est liée au milieu boisés et aux cavités arboricoles que peuvent offrir ces milieux.

- **Murin de Daubenton (N=307) :**

Comme le murin de Natterer, les observations concernant le murin de Daubenton sont essentiellement issues des sessions de captures effectuées sur la période automnale. Nous avons connaissance pour cette espèce de certains sites de mise bas dans différents bâtis, cependant il fréquente également les gîtes arboricoles plus difficilement détectables.

Cette espèce est liée aux vallées fluviales tant pour ses territoires de chasse, que pour la présence de gîtes (cavités arboricoles à proximité de cours d'eau, ponts).

- **Pipistrelle commune (N=303)**

Sur les 23 observations en période estivale pour la pipistrelle commune, seules trois colonies de mise bas sont connues, les autres observations concernent des individus isolés ou en petits groupes. On note le nombre important de contacts par détection acoustique du fait de sa bonne détectabilité et de sa répartition sur l'ensemble du territoire.

Malgré sa fréquence, les suivis nationaux des chauves-souris communes menés depuis près de 10 ans, indiquent que cette espèce est en importante régression (Kerbiriou et al., 2015).

4 Synthèse

Sites prioritaires, habitats prioritaires et continuités privilégiées

Les associations Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante mettent à jour périodiquement la hiérarchisation des sites à chauves-souris bretons. Cette hiérarchisation est réalisée selon un protocole national, considérant les colonies de mise bas des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore qui gîtent dans des bâtiments (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin ou Murin à oreilles échancrées), les sites d'hibernation majeurs pour toutes espèces et les sites de regroupement automnal (dits de "swarming"). En fonction de l'écologie des espèces présentes, il est possible de définir les rayons d'actions et les zones de chasse potentielles pour ces colonies. Au regard de ces informations, il s'avère que le territoire de Dinan Agglomération intègre 2 sites d'intérêt national, 1 site d'intérêt régional et 11 sites d'intérêt départemental (**Tableau 4**).

Certains sites ne sont pas directement localisés sur le territoire de Dinan Agglomération. Cependant vu que nous considérons également les habitats favorables autour de ces sites de mise bas, ces derniers peuvent venir chevaucher le territoire concerné.

Tableau 4 : Hiérarchisation des sites prioritaires

Commune	Sites	Espèces concernées	Notes	Intérêt retenu
Dinan	Rempart	Murin à oreilles échancrées Grand Rhinolophe	142	National
Plouër sur Rance	Manoir	Murin à oreilles échancrées Grand Rhinolophe	52	National
Trébédan	Châteaux	Petit Rhinolophe	30	Régional
Sévignac	Château	Petit Rhinolophe	40	Départemental
Plouër-sur-Rance	Château	NA	38	Départemental
Plévenon	Cap frehel	NA	36	Départemental
Jugon-les-Lacs	Maison individuelle	Petit Rhinolophe	34	Départemental
Miniac-Morvan	Château	NA	32	Départemental
Beaussais-sur-Mer		Grand Rhinolophe	28	Départemental
Brusvily		NA	28	Départemental
Jugon-les-Lacs	Centre-ville	Murin à oreilles échancrées	24	Départemental
Miniac-Morvan	Eglise	Grand Murin	24	Départemental
Fréhel	Château	Petit Rhinolophe	22	Départemental
Pluduno		Murin à oreilles échancrées	16	Départemental
NA	Non Attribué : ces espèces ne sont pas précisées puisqu'il s'agit de sites d'hibernation, dans ce cas, le domaine vital théorique (terrains de chasse) n'est pas modélisé et n'apparaît pas sur la carte des habitats favorables.			

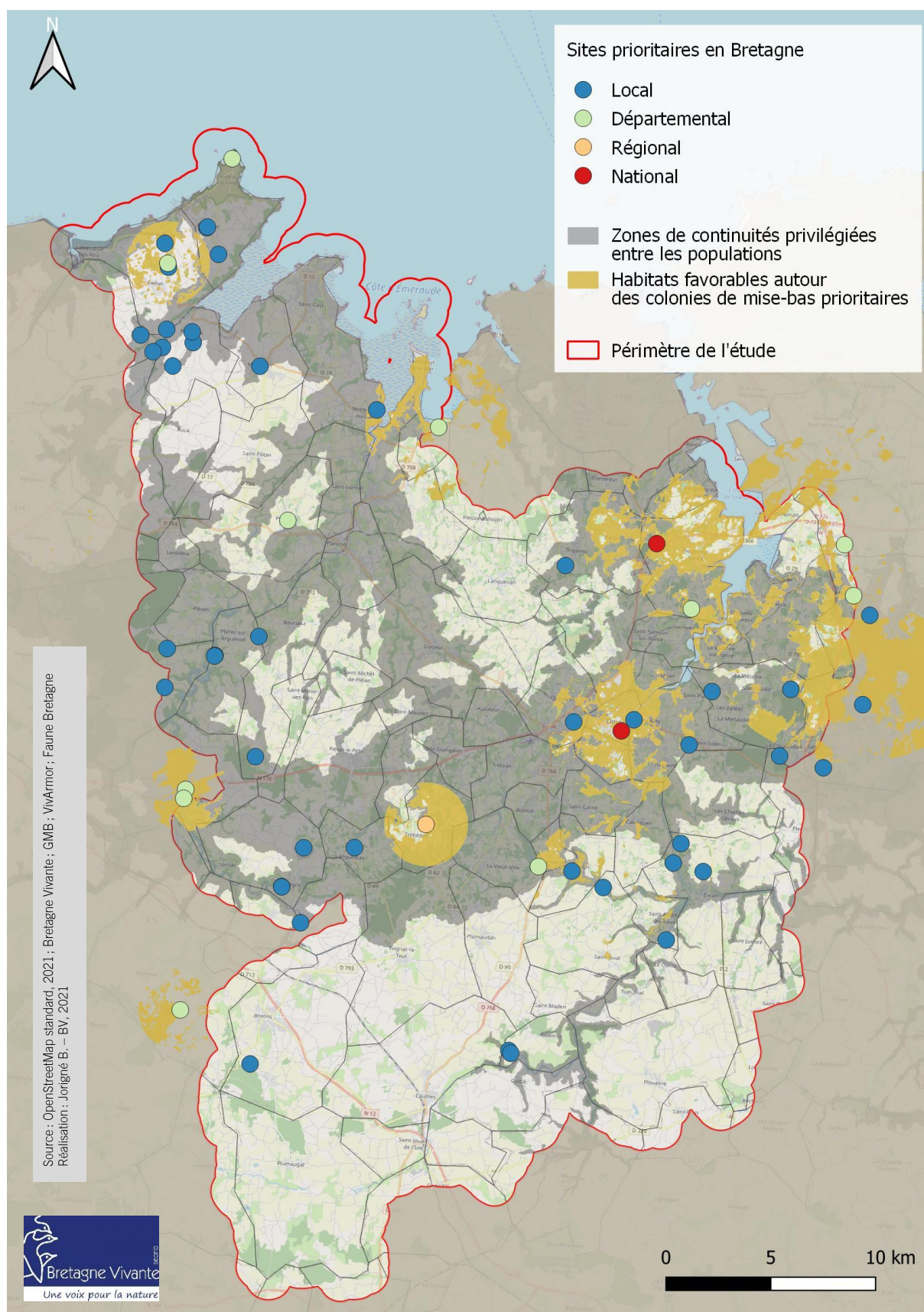


Figure 17 : Localisations des sites prioritaires, habitats favorables et des continuités privilégiées par les chiroptères (Source GMB - 2020, Trame des mammifères de Bretagne)

Les chauves-souris occupent un domaine vital plus ou moins étendu selon les espèces. Plusieurs kilomètres peuvent séparer un site de mise bas et un site d'hibernation. Il convient donc d'assurer une continuité écologique entre ces gîtes pour favoriser leurs déplacements (**Figure 17**).

Le territoire de Dinan Agglomération présente une richesse chiroptérologique importante, tant par la diversité spécifique que par la présence en gîtes. On peut supposer que de nombreuses colonies limitrophes à l'est (Miniac Morvan et pays Malouin) utilisent les corridors du territoire de l'agglomération tels que la vallée de la Rance, la vallée de Coëtquen qui offrent des zones de chasse très favorables. Les vallées du Guinefort et du ruisseau des Vaux Moulin au centre du territoire assurent également une connexion entre l'est et l'ouest du territoire. A l'ouest du territoire, les vallées du l'Arguenon, du Guébriand, du Guinguenoual et du Frémur assurent une connexion avec les gîtes littoraux. De manière plus globale, l'ensemble des vallées, des boisements, des zones bocagères et tout espace naturel non éclairé sont autant de milieux et d'habitats à préserver pour maintenir la présence des colonies de chauves-souris localisées.

Ces connectivités écologiques devront faire l'objet d'une attention particulière lors de l'établissement des études complémentaires afin de mieux appréhender leur utilisation par les chiroptères.

5 Conclusion

Le territoire de Dinan Agglomération accueille une diversité spécifique de chauves-souris très importante, 19 espèces, soit 86% des espèces présentes en Bretagne. Toutes ces espèces sont inscrites à la Directive Habitat Faune Flore et sept d'entre elles présentent un « intérêt communautaire ». Parmi celles-ci un intérêt particulier est porté sur le Grand rhinolophe inscrit « en danger » sur la liste rouge de l'UICN pour la région Bretagne.

Dinan Agglomération porte une responsabilité particulière dans la conservation de plusieurs espèces, dont :

- Le Petit rhinolophe : contacté essentiellement en gîte (64% en gîte de mise bas et 36% sur site d'hibernation) localisé sur 42 communes.
- Le Murin à oreilles échancrées : avec 2 colonies, Dinan et Plouër sur Rance, comprenant des effectifs de plus de 1000 individus, soit près de 80% de la population régionale.
- Le Grand rhinolophe : contacté principalement au gîte en période hivernale notamment sur Dinan et le Cap Frehel.

Les continuités écologiques doivent également faire l'objet d'une attention particulière afin de conserver une connexion entre les colonies et assurer des zones de chasse.

Une recherche autour des espèces migratrices pourrait également être engagée. L'identification d'une activité important de noctule de Leisler et de pipistrelle de Nathusius au niveau du marais de Chantoiseau (T. Dubos, 2020) suggère, en complément des enregistrements réalisés entre 2014 et 2016 depuis la pointe du Grouin à Cancale (T. Le Campion & T. Dubos, 2017), que l'estuaire de la Rance pourrait être le support d'une voie migratoire de chauves-souris.

Dans le cadre d'inventaires complémentaires, un travail sur la mesure de l'activité chiroptérologique via des enregistreurs passifs d'ultrasons, pourrait être engagé sur le territoire pour préciser les secteurs communaux à enjeux pour ce groupe. Une campagne de sensibilisation et d'information auprès des propriétaires et des particuliers serait également à prévoir afin de poursuivre la recherche et le diagnostic de gîtes favorables assurant la préservation des chauves-souris.

6 Références

ARTHUR L. & LE MAIRE M. (2009). Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope éditions, 544 p.

CHOQUENE G.-L. (coord.) (2006). Les Chauves-souris de Bretagne. Pen ar Bed, 197-198, 68 p.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (2015). « Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale, Mammifères de Bretagne ».

DUBOS T. (coord.), BOIREAU J., CHENAVAL N., LE CAMPION F., RAMOS M., SIMONNET F. & LE ROUX M. (2020). Trame Mammifères de Bretagne - Notice. Groupe Mammalogique Breton, Sizun. 38 p. + annexes

DUBOS T. (2020). Diagnostic chiroptérologique « Marais de Chantoiseau à Lanvallay », Rapport, GMB, 23 p.

LE CAMPION T. & DUBOS T. (2017). Etude de la migration des chauves-souris en Bretagne (2013-2016). 52 p.

SIMONNET F. (coord.) (2015). Atlas des Mammifères de Bretagne. Locus Solus, 304 p.